

## ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
Paris :  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 14  
Trois mois . . . . . 8

## ON S'ABONNE :

A SAUMUR :  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS :  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A NEW-YORK :  
Chez TAITBOUL, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## ON S'ABONNE :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1<sup>er</sup> Mai 1878.

## Chronique générale.

La commission saisie de la pétition du major Laborière manifeste le projet de demander dans son rapport d'appeler M. le général Borel à la tribune en lui demandant des explications sur l'interprétation qu'il entend donner au règlement militaire touchant l'obéissance passive.

M. le général Borel aurait déclaré qu'il renouvellera devant la Chambre la déclaration faite par lui devant la commission, à savoir qu'il ne saurait accueillir la réclamation d'un subordonné sur des faits dont l'authenticité n'est pas établie.

Un grand nombre de députés de la gauche assurent qu'ils répondront par un vote de blâme à la déclaration du ministre de la guerre.

On dit que la gauche serait décidée à précipiter la retraite du général Borel.

M. Dufaure se montrerait très-préoccupé des exigences de plus en plus radicales de la majorité parlementaire. On prête à M. le président du conseil le propos suivant : « Nous serons bientôt obligés de faire de la politique réactionnaire. »

\*\*

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Il paraît que les chefs de la gauche se sont mis d'accord avec le gouvernement pour ne pas prolonger la session complémentaire qui va s'ouvrir, et leurs journaux veulent bien nous faire d'avance connaître comment ils s'y prendront pour cela. »

« Jusqu'ici, nous dit l'un d'eux, les députés menacés d'invalidation parlaient pendant des journées entières. Grâce aux renseignements recueillis par les délégués de

la commission d'enquête, les « divagations » ne seront plus possibles.

« En d'autres termes, les députés de la droite étant condamnés d'avance, on leur refusera le droit de se défendre. »

« Avec « la mort sans phrases », il est certain que les exécutions pourront marcher plus vite. »

Cela n'a rien qui doive surprendre. Des procédés aussi expéditifs sont de tout point conformes à la tradition républicaine.

\*\*

Dans un rapport qu'il a adressé au Président de la République, M. de Freycinet fait connaître que les commissions régionales instituées pour préparer l'achèvement du réseau des voies ferrées, ont terminé leurs travaux. Le nombre de kilomètres à classer dépasserait de cinq cents les prévisions du ministre. Pour les travaux de navigation, la dépense devra être augmentée de cent millions à peu près.

M. le ministre pense que la dépense totale, tant pour les chemins de fer que pour la navigation, exigera un sacrifice de quatre milliards deux ou trois cents millions. Des projets de loi seront présentés prochainement aux Chambres.

## LES SOUS-OFFICIERS.

La question des sous-officiers est à la veille de recevoir une solution définitive. Le contre-projet élaboré au ministère de la guerre est prêt et doit être déposé tout prochainement sur les bureaux de la Chambre des députés. Ce contre-projet, paraît-il, ne serait que la reproduction des desiderata exprimés dans les différentes propositions émanant de la Chambre. En effet, dans les discussions qui avaient eu lieu dans le sein de la commission, M. le général Borel avait eu l'occasion de manifester des opinions conformes à celles qu'ont exprimées les députés. C'est ainsi que, d'après l'*Avenir militaire*, le ministre, tout en n'admettant pas la nécessité de constituer dès à présent l'état des

sous-officiers, aurait reconnu la convenance d'apporter des restrictions au droit de cassation qui appartiendrait désormais au commandant de corps d'armée. En fait de moyens matériels appelés à porter remède à la situation, le ministre les trouverait tous bons : amélioration du logement, marques distinctives plus caractérisées, organisation des mess, suppression de la salle de police remplacée par la consigne à la chambre, enfin abandon des cours du soir, toutes ces réformes seraient concédées.

On se déclarerait partisan de l'établissement des primes de réengagement dont le tiers payable le jour de la signature. Ces primes seraient de 2,500 fr. pour l'engagement de cinq ans et de 3,000 fr. pour celui de sept ans.

En ce qui concerne les retraites, elles seraient proportionnelles à partir de 32 ans. Enfin, on créerait un bataillon-école pour deux corps d'armée. Il serait constitué sur le modèle du bataillon d'instruction italien. Les élèves engagés à dix-sept ans feraient sept ans de service actif, mais toucheraient une prime de 1,000 fr. On espérait trouver, par ce moyen, un grand nombre de bons sous-officiers qui occuperaient dans les compagnies les emplois de *premier sergent* et qui se rengageraient, retenus qu'ils seraient par la perspective de positions civiles sérieuses et assurées. Un seul point rencontrerait une vive opposition, c'est celui qui est relatif au mariage des sous-officiers.

## Etranger.

## REVUE DE LA GARNISON DE VIENNE.

L'Empereur a passé en revue la garnison de Vienne sur le champ de manœuvres de Schmetz. Trente-huit bataillons d'infanterie jagers ont défilé en excellent ordre, suivis de douze batteries d'artillerie de campagne, aussi belles que celles qui existent dans le monde entier, et supérieures aux troupes russes. Dix escadrons de dragons et de lanciers fermaient la marche.

Pour la première fois, l'infanterie est apparue en bleu foncé, la tunique blanche ayant été supprimée.

La grosse cavalerie a montré son nouveau système, copié de la Russie, en armant la première ligne de lances. L'Empereur était accompagné d'un magnifique état-major de plus de deux cents officiers autrichiens et étrangers.

La flotte britannique se rapproche de Constantinople. Il y a trois jours, elle était à environ cinq milles du palais du Sultan.

— L'Empereur François-Joseph aura très-incessamment une entrevue avec l'Empereur d'Allemagne.

Il était question que le roi d'Italie assistât à cette entrevue, mais à Berlin on semble avoir renoncé à cette invitation. On est très-inquiet, à Vienne, de la future attitude de l'Italie, d'autant plus qu'au point de vue politique, les relations entre l'Allemagne et le Quirinal ne sont pas tout à fait aussi cordiales que par le passé.

On écrit de Vienne à l'*Agence Havas* :

La *Presse* croit savoir que les conditions qui seront posées au Congrès (en supposant toujours que la Russie admettant la discussion du traité de San-Stefano tout entier, le Congrès se réunira) seraient formulées de la façon suivante :

« La Bulgarie ne comprendra que l'espace compris entre le Danube et les Balkans ; des réformes seront opérées en Roumélie et en Macédoine ; la Thessalie et l'Épire seront cédées à la Grèce ; la Roumanie conservera la Bessarabie et la Turquie gardera Batoum. »

## LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Très-Saint-Père le Pape LÉON XIII.

(Suite.)

Nos prédécesseurs, en effet, voulant pourvoir au bonheur des peuples, entreprirent

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE VAL DORMANT

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

(Suite et fin.)

A deux cents mètres de l'arbre, un petit ruisseau traversait le chemin et courait se perdre dans une vallée marécageuse et boisée connue sous le nom de marécage de Willy.

Quelques planches de bois à demi brisées servaient de pont, vis-à-vis un groupe de chênes et de châtaigniers entremêlés de vignes sauvages qui formaient une masse sombre et impénétrable.

C'était sous ces châtaigniers que les soldats s'étaient cachés pour épier et surprendre le major.

Le cœur d'Ichabod battait avec violence : il pressa son cheval et voulut franchir le pont d'un seul saut ; mais au lieu d'aller en droite ligne, la vieille bête obstinée fit un mouvement de côté, et se jeta contre le garde-fou.

Ichabod tira la bride à droite, et l'animal s'élança dans une direction tout opposée au che-

min de l'école, à travers un bois de mûriers sauvages et de buissons de sureaux.

Le pédagogue exaspéré s'escria avec rage de la cravache et du talon contre les maigres côtes de Poudre-à-Canon, qui interrompit subitement son galop, au risque de faire tomber à vingt pas son triste cavalier.

Au même instant, l'oreille sensible d'Ichabod perçut le faible bruit d'un clapotement dans l'eau, et son œil avide entrevit, à travers les ombres noires du petit bois, sur la margelle du ruisseau, une forme humaine sombre, immobile ; ses cheveux se hérissèrent d'effroi.

Que faire ? que devenir ? il était trop tard pour fuir : les fantômes ont des ailes.

Il fit effort pour recueillir ce qui lui restait de courage et cria d'une voix tremblante :

— Qui va là ?

Point de réponse.

Il répéta sa question avec un accent cavernieux.

Même silence.

Ichabod flagella vigoureusement Poudre-à-Canon, et, baissant la tête, entonna avec une ferveur involontaire le premier psaume venu.

La forme humaine se mit en mouvement, et d'un bond se plaça au milieu du chemin.

Le maître d'école vit alors que c'était un cavalier de haute taille, monté sur un cheval noir à tous crins et d'une force prodigieuse.

Du reste, homme ou démon, cet être effrayant ne parut d'abord avoir aucune intention mauvaise : il se rangea du côté de l'œil aveugle de Poudre-à-Canon.

Ichabod n'avait que deux ressources : ou dépasser ce compagnon suspect, ou lui laisser prendre les devants.

Il tenta d'abord le grand galop ; mais le mystérieux inconnu galopa à côté de lui.

Ichabod tira les rênes et se mit au pas ; le fantôme fit de même.

Ichabod s'arrêta ; le fantôme ne bougea plus ; et toujours le même silence !

Ichabod voulut encore chanter : sa langue desséchée refusa de lui obéir.

Il se remit en marche, et en montant une colline, observant de côté la silhouette du spectre sur le ciel sombre, il remarqua qu'il était énorme, couvert d'un manteau, et, ô terreur ! qu'il n'avait pas sa tête sur ses épaules, mais qu'elle était là, devant lui, enveloppée de drap, sur le pommeau de sa selle.

Pour le coup, Ichabod, ne se possédant plus, fit pleuvoir une grêle de coups sur Poudre-à-Canon, qui, pour en finir, prit le meilleur parti, c'est-à-dire le mors aux dents.

Et les deux cavaliers sautèrent par-dessus les haies, les monticules, les ruisseaux, faisant voler les pierres, jaillir les étincelles, et éclaboussant

l'ombre.

Bientôt apparurent, à distance, l'église sur la colline et le cimetière.

La course furibonde continuait toujours ; il y eut un moment où les courroies de la selle de Poudre-à-Canon se rompirent.

Ichabod n'eut que le temps d'entourer de ses deux bras le cou du vieux cheval, la selle tomba à terre, et il l'entendit broyer par les pieds du cheval spectre.

L'idée de la colère de Hans Van-Ripper lui traversa l'esprit (c'était la selle des dimanches).

Ce ne fut qu'un éclair : il avait bien autre chose à craindre.

Du reste, son sort ne pouvait tarder à se décider : il lui restait à peine assez de force pour se cramponner à un des os les plus saillants de Poudre-à-Canon, et il bondissait sur les côtes et sur le poitrail de la maudite bête avec tant de violence qu'il craignait à chaque instant de se rompre en deux.

Tout à coup un rayon vint à luire dans son âme.

Une ouverture à travers les arbres lui laissa entrevoir le pont aux saules pleureurs.

N'était-ce pas là que, suivant tous les récits anciens et nouveaux, le Hessois disparaissait d'ordinaire, soit en s'élevant vers les arbres, soit en plongeant dans l'eau ?

Le reflet tremblant d'une étoile argentée sur la surface liquide semblait encourager son espérance.



Noël, mar. des logis chef, 4° chasseurs d'Afrique.  
 Thomas de Bojoux, mar. des logis chef, 2° chasseurs d'Afrique.  
 Fouet, mar. des logis chef, 5° cuirassiers.  
 Vincenot, adj., 4° cuirassiers.  
 Laneyrie, mar. des logis chef, 48° chasseurs.  
 Colas des Francs, adj., 2° chasseurs.  
 Coudor, mar. des logis chef, 8° compagnie de remonte.  
 Reinhard, mar. des logis chef, 4° dragons.  
 De la Rochefoucauld-Bayer, mar. des logis chef, 3° chasseurs d'Afrique.  
 Simon, mar. des logis chef, 4° dragons.  
 Strauss, adj., 3° cuirassiers.  
 Besset, adj., 17° chasseurs.  
 Allavène, adj., 17° dragons.  
 De Galard, mar. des logis, 12° hussards.  
 Moreau (Henri), mar. des logis chef, 24° dragons.  
 Tesseire, adj., 49° chasseurs.  
 Lemarchand, mar. des logis, 12° cuirassiers.  
 Bachard, mar. des logis chef, 13° chasseurs.  
 Lecouteux du Molay, adj., 4° cuirassiers.  
 Clémence, mar. des logis, 18° dragons.  
 Law de Lauriston, adj., 3° dragons.  
 D'Hautpoul, mar. des logis chef, 6° hussards.  
 Laigre de Grainville (A.), mar. des logis chef, 8° hussards.  
 Lari, adj., 6° cuirassiers.  
 Van Merleu, mar. des logis, 7° chasseurs.  
 Saunac, mar. des logis, 12° chasseurs.  
 Des Montiers-Mérinville, adj., 3° dragons.  
 Gaillet, mar. des logis chef, 6° chasseurs.  
 Villy, adj., 48° dragons.  
 Geau de Reverseaux de Rouvray, mar. des logis, 3° chasseurs.  
 De Poret, mar. des logis fourrier, 43° chasseurs.  
 Noubel, mar. des logis, 3° chasseurs d'Afrique.  
 Guichard, adj., 9° chasseurs.  
 Dupont du Chambon, mar. des logis, 7° dragons.  
 Martin Dubuart, mar. des logis chef, 4° chasseurs.  
 Denis, mar. des logis chef, 2° hussards.  
 Haëntjens, mar. des logis, 11° cuirassiers.  
 Lebrun-Renaud, mar. des logis chef, 4° chasseurs.  
 Cardonne, mar. des logis, 23° dragons.  
 De Noailles, mar. des logis, 17° chasseurs.  
 De Gain, mar. des logis, 16° chasseurs.  
 Bertrand, mar. des logis chef, 2° cuirassiers.  
 Guéron, mar. des logis chef, 3° hussards.  
 Augenost, mar. des logis chef, 3° hussards.  
 Soubeiran, mar. des logis chef, 4° cuirassiers.  
 Tinnebrune, mar. des logis chef, 7° cuirassiers.  
 Barbier, adj., 2° hussards.  
 Méral, mar. des logis chef, 15° chasseurs.  
 Picard, mar. des logis, 16° chasseurs.  
 Langlé-Ferrière, mar. des logis, 10° dragons.  
 Brunet, mar. des logis, 3° chasseurs.  
 De Perthuis de Laillevault, mar. des logis chef, 22° dragons.  
 Vialètes d'Aignan, mar. des logis chef, 11° dragons.  
 D'Ornano, mar. des logis chef, 23° dragons.  
 De Gouy d'Arsy, mar. des logis chef, 22° dragons.

**COURSES DE VERRIE-SAUMUR.**

**Dimanche 5 mai 1878.**  
 PRIX DES VENEURS: Steeple-Chase (gentlemen). — 500 francs, pour chevaux de chasse et de promenade n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1878; ceux d'entre eux qui auront, en 1877, pris part à une course publique quelconque, seront à réclamer pour 2,500 fr.  
 Entrée, 50 fr.; moitié au premier, moitié au second.  
 Poids commun, 75 kil.; les demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Distance, 3,000 mètres environ.  
 PRIX DU PARC: Course de Haies; Handicap (gentlemen). — 4,000 francs, pour tous chevaux. Tout gagnant après la publication des poids prendra 3 kil. de surcharge.

Entrée, 50 fr.; moitié forfait s'il a été déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 200 fr., le reste au premier. Distance, 2,500 mètres environ.

**PRIX DU CHATEAU DE MARSON:** Courses de Haies (gentlemen). — Un objet d'art, offert par M. Baillou de la Brosse, et les entrées, au premier; une caisse de Château-Yquem, offerte par M. le comte de Lur Saluces, au second; pour chevaux de chasse et de promenade, domiciliés à Saumur quinze jours avant la course et n'ayant pas, en 1877, pris part à une course publique autre que celle réservée aux chevaux de chasse. Poids commun, 70 kil.  
 Entrée, 20 fr. Distance, 1,800 mètres environ.

**PRIX DE VERRIE:** Steeple-Chase; Walter-Handicap (gentlemen et jockeys). — 2,000 francs et les entrées au premier, après que le second aura doublé la sienne; pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.  
 Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr., s'il a été déclaré. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen courant contre un ou plusieurs jockeys recevront 3 kil. de décharge. Distance, 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Les orages se succèdent chez nous presque quotidiennement; toutes les 24 heures, on entend gronder le tonnerre. Hier, dans l'après-midi, la foudre est tombée sur un arbre, à la Rue-Chèvre. Après le coucher du soleil, le ciel était en feu de tous côtés; à l'est, à l'ouest et au midi, les éclairs sillonnaient les nues. Cette nuit, vers 2 heures, un nouvel orage a passé sur Saumur et la pluie a tombé à torrents.  
 Tout le mois d'avril a été très-humide et orageux. Mai commence de même; espérons cependant qu'il nous ramènera les beaux jours. La campagne réclame du soleil.

L'Officiel d'hier annonce que M. Chartier, sous-préfet de Cholet, est nommé secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Sans, nommé sous-préfet de Toulon.  
 M. Habeneck, sous-préfet de Brioude, est nommé sous-préfet de Cholet, en remplacement de M. Chartier.

Par décrets du 27 avril:  
 M. Belin, procureur de la République, au Mans, est nommé au même titre à Angers.  
 M. Morançais, procureur de la République à Angers, est nommé au même titre au Mans.  
 M. Lelu, procureur à Evreux, est nommé à Laval.  
 M. Lateur, procureur à Laval, est nommé à Evreux.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:  
 « Nous sommes heureux que M. Morançais, qui laissera de très-nombreuses sympathies à Angers, ne quitte pas le ressort de la Cour.  
 » Mais pourquoi M. Morançais, qui nous est venu du siège de Laval, est-il envoyé d'Angers au Mans? — Mystère et République!  
 » Il est vrai, nous dit-on, que M. Morançais est du Mans, et qu'il rentre par conséquent au pays natal. »

**SEGRÉ.**  
 Le 12 avril, Mathurin Sureau, domestique, âgé de 50 ans, originaire de Saint-Sauveur-de-Fléce, est mort à l'hospice d'Angers des suites de coups portés par les nommés Charley et Rousseau, ouvriers terrassiers domiciliés à Angers. Les deux coupables sont maintenant à Segré, entre les mains de la justice, et l'instruction est commencée. Jusqu'ici, comme on le croyait, le vol ne paraît pas avoir été le mobile du crime et l'affaire en serait restée là s'il n'y avait pas eu mort d'homme.  
 Il est certain que tous les trois étaient dans un état complet d'ivresse et qu'il n'y a pas eu de guet-apens.  
 C'est près le Lion-d'Angers et non à la Membrolle que Sureau a été frappé à la tête à coups de talons de botte. (Mercure segréen.)

Un mariage tristement rompu. — Après une journée de travail dans les chantiers que la Compagnie de l'Ouest a ouverts près de Pont-de-Gennes (Sarthe) pour la construction d'une gare aux marchandises, un ouvrier

du nom de Langlais voulut venir au Mans voir sa fiancée, vendredi soir.

Il passa la soirée avec elle; forcé de regagner Pont-de-Gennes, afin de pouvoir être à temps à son chantier, il repartit à une heure du matin. Pour abrégé son chemin, Langlais prit par la voie ferrée.

On a beau être jeune et amoureux, la nature finit par reprendre ses droits. Langlais, épuisé de fatigue, ne tarda pas à tomber dans une dangereuse somnolence. Il continuait de marcher mécaniquement, ayant complètement perdu conscience de ce qui se passait autour de lui. A la hauteur de Saint-Mars-la-Brière, un train de marchandise surprit le malheureux ouvrier au milieu de son somnambulisme. Il le renversa et lui passa tout entier sur le corps.

Langlais était âgé de moins de trente ans. Son corps affreusement mutilé n'a été aperçu qu'environ une heure après l'accident.

Une triste coïncidence: le jour même où le malheureux Langlais périsait à Saint-Mars, victime d'un accident si terrible, on affichait ses bans à la mairie du Mans.

**MIREBEAU.**

Samedi dernier, le sieur Antoine Auriou, propriétaire à Mirebeau (Vienne), était allé dans la forêt de Cévolles chercher du bois; au retour, il s'arrêta à Verrée, dans une maison amie; comme il en sortait, il voulut enlever une pierre placée devant l'une des roues de sa charrette.

Mais, pour cela, il eut l'imprudence de passer derrière le cheval de timon, et, à peine avait-il ôté la pierre que les chevaux, partant subitement, la charrette lui passa sur les reins.

Transporté aussitôt à Mirebeau, il expira avant d'y arriver, et, en l'absence de sa femme, son corps dut être porté à l'hospice.

Le défunt était très-estimé et est vivement regretté de ses nombreux amis.

**NIORT.**

Nous lisons dans la Revue de l'Ouest:

« Un curieux pari vient d'être fait au café des Colomes, à Niort.  
 » M. de S... a parié avec deux de ses amis qu'il ferait le trajet à pied, de la Crèche à Paris, environ 400 kilomètres, en 420 heures. Il partira mardi matin, à 11 heures, en suivant la route nationale. Une personne l'accompagnera en voiture.  
 » Il doit arriver à Paris dimanche matin.  
 » Le pari s'élève à une somme considérable. Pour le gagner, il suffit de faire six kilomètres à l'heure en se reposant pendant 54 heures.  
 » M. de S... a déjà gagné un pari de cette sorte. Il ne s'agissait que de faire 32 kilomètres en 4 heures, et non 400 en 420 heures. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.**

**Avis administratif.**

Dans sa séance du 9 avril 1878, le conseil général a décidé que la ferme-école projetée au Prieuré de Saint-Georges-des-Sept-Voies, sera provisoirement administrée, du 1<sup>er</sup> novembre 1878 au 1<sup>er</sup> novembre 1881, par un gérant chargé de la direction et de l'enseignement, sous le contrôle de l'administration préfectorale et sous la surveillance d'une commission spéciale.

Le personnel se composera, outre ce gérant, d'un chef particulier des travaux, d'écoliers qui seront admis conformément à un règlement et des domestiques nécessaires.

Le gérant, chargé de l'administration et de l'exploitation du domaine du Prieuré, aura, outre le logement et la nourriture, un traitement annuel de 4,000 francs.

Un traité à forfait sera passé avec lui pour la nourriture du personnel de l'établissement.

Les candidats à la gestion du Prieuré de Saint-Georges sont invités à adresser à la Préfecture, avant le 1<sup>er</sup> juin 1878, dernier délai, leur demande contenant l'acceptation de toutes les conditions ci-dessus énoncées.

Cette demande devra être accompagnée de toutes les pièces établissant les titres des candidats à la confiance de l'administration.  
 Angers, le 23 avril 1878.

Le Préfet,  
 ABDON BÉCHADE.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

**ABATTOIR.**

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 30 mars au 26 avril.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUVES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.							
<b>BOUCHERS</b>										
<b>MM.</b>										
1	Biémond.	13	1	15	1	18	1	10	39	6
2	Tessier.	8	1	1	1	9	45	28	40	1
3	Morlock.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5	V. Renard.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Boutin.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Laigle.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Prouteau.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Chalot.	7	3	1	1	20	57	43	68	1
10	Pallu.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Groleau.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>FORCS.</b>										
<b>CHARCUTIERS.</b>										
<b>MM.</b>										
1	Dutour.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Baudouin-R.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	Brunet.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
5	Sanson.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Sève.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7	Moreau.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
8	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
9	Rousse.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Cupit.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Goblet.	1	1	1	1	1	1	1	1	1

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Voici quelques-unes des cures:

N° 9,180: M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.  
 Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.  
 A. BRUNELLIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.  
 PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉTAULT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer; BEAUFRETON-POIRIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

P. GODET, propriétaire-gérant.

